

RÈGLEMENT DU JEU DE LA CHRONO CUP

Article 1 : CHRONO Flex, dont le siège est situé 13 rue Olympes de Gouges à Saint-Herblain organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 15 avril 2016 au 2 juillet 2016, intitulé « La CHRONO Cup ». La CHRONO Cup est un challenge sportif annuel, organisé pour l'année 2016 autour du karting.

Article 2 : Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et enregistré en tant que client (compte ouvert chez CHRONO Flex au 15/04/2016 - compte non-litigieux) ou salarié auprès de la société CHRONO Flex ou autres entités du groupe inov-on.

Article 3 : Le challenge se faisant autour d'une activité sportive karting, la consommation d'alcool avant chacune des manches est prohibée. Tout participants ayant consommé de l'alcool sera immédiatement disqualifié du tournoi de la CHRONO Cup.

Article 4 : Pour participer :

- les salariés CHRONO Flex doivent s'inscrire, via un fichier communiqué par Fruizz
- les clients doivent être invités par une personne de CHRONO Flex. La sélection des clients se fait selon des critères de progression de business par rapport à N-1 (progression de CA, nombre d'interventions en préventif, nombre de demandes d'interventions...)
- La sélection des clients se faisant de manière aléatoire, aucun client ne pourra réclamer une participation à la CHRONO Cup en dehors d'une invitation remise par l'un des équipiers CHRONO Flex.
- la sélection se fera par binôme : 1 client + 1 collaborateur CHRONO Flex. Les clients ne peuvent courir seuls lors des manches du tournoi

Article 5 : Chaque binôme sera récompensé pour sa participation grâce à des objets publicitaires. Les 3 binômes du podium recevront quant à eux des médailles (bronze, argent et or) et enfin, les 1^{ère} et 2^{ème} marches du podium seront récompensés par un "ticket manche suivante" qui leur indiquera leur qualification pour la suite du tournoi.

Article 6 : Les 5 places de la finale du Championnat du Monde de Rallye Cross, qui se déroulera les 03 et 04 septembre 2016, seront attribuées aux :

- 2 participants composant le binôme vainqueur de la finale de la CHRONO Cup, selon le temps réalisé. Session de Karting réalisée le 02 juillet à Lohéac.
- l'équipier support, l'équipier terrain et le client ayant cumulés le maximum de points selon différents critères de sélection (progression du chiffre d'affaires, progression du nombre d'intervention en préventif, progression du nombre d'interventions, nombre d'utilisations de l'application CHRONO Flex) seront également vainqueurs de ses places suite à la réception du "ticket d'or"

Article 7 : En cas d'indisponibilité pour la participation à la manche 2, à la manche 3 ou au week-end du Championnat du monde de Rallye Cross, le binôme remplaçant sera le suivant dans le tableau des scores de chacune des manches.

Article 8 : CHRONO Flex se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Article 9 : CHRONO Flex se dégage de toute responsabilité en cas d'accident lors de la participation aux manches du tournoi.

Article 10 : CHRONO Flex pourra diffuser le nom de la personne et de l'entreprise, leur région et des photographies prises durant l'événement des participants, à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

Article 11 : La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Pour toute question ou précision complémentaire, l'équipe d'organisation se tient à votre écoute par email à l'adresse : chrono-cup@chronoflex.com